



## 56ème COURSE DE COTE NATIONALE PEA DE DUNIERES – AUVERGNE 17, 18 et 19 juillet 2026



# REGLEMENT PARTICULIER

*Le présent Règlement Particulier complète le Règlement Standard des Courses de Côte*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE, Organisateur Administratif, organise les 17, 18 et 19 juillet 2026, en collaboration avec le COMITE DES FÊTES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une compétition automobile nationale dénommée : 56ème COURSE DE COTE NATIONALE PEA DE DUNIERES - AUVERGNE

Cette compétition compte pour :

- le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Production (Série B)
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Sport (Série A)
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE Voitures de Production (Série B)
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE Voitures de Sport (Série A)
- la COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE Coefficient 1
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE N/FN/SP
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE A/FA
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GT Sport
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GTTS
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE CN/CM/CNF/CN+
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE E2SC
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE D/E
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE F2000
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE FC
- le TROPHEE « Lionel REGAL » MEILLEUR JEUNE (- 25 ans) CFM Voiture de Sport (Série A)
- le TROPHEE JEUNE ESPOIR DE LA MONTAGNE (- 25 ans) Voiture de Production (Série B)
- le CHALLENGE DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne
- le CHALLENGE DE L'ASA ONDAINE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 26/CC2072014 en date du 30/03/2026, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 435 en date du 22/05/2026

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Ondaine
Nom :	56ème COURSE DE COTE NATIONALE PEA DE DUNIERES – AUVERGNE
Date :	17-18 et 19 Juillet 2026
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ) :	National -CFM
Eligibilité :	Championnat de France de la montagne 2026 Coupe de France de la montagne 2026 Coeff 1 Challenge de la Ligue Auvergne 2026 Challenge Asa Ondaine 2026
Participation étrangère autorisée ?	oui
Visa Ligue (date et numéro) :	<b>N° 26/CC2072014 du 30 /03 /2026</b>
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	<b>N° 435 du 22/05/2026</b>
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	<b>Mounier Nicolas</b>
Téléphone :	<b>0670559350</b>
Mail :	<b>contact@asaondaine.fr</b>
<b>Comité d'Organisation</b>	
Président :	Pascal Peronnet
Membres :	Jean-Paul CLOT ,Christophe ARSAC, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Sonia, MOUSSET , Louis René VERLINE , Jean-Louis VERDIER.
Secrétariat de l'épreuve, Adresse :	ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone :	06 82 36 50 14 / 06 70 55 93 50
Mail:	orgaccdunieres@gmail.com
Permanence de l'épreuve :	Dunières : Structure-Ligne de départ
Lieu, date, horaire :	<b>vendredi 17 juillet</b> :Ets Dunitrans Avenue de la Gare 43220 Dunières de 14h30 à 20h15 <b>samedi 18 et dimanche 19 Juillet</b> : Structure-Ligne de départ : Route de Rochefoy-43220 Dunières <b>Tél. 07 67 96 64 46</b>
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	Comité des Fêtes de Dunières- Mr Clot JP
Adresse :	Chemin de la source 43620 St Romain Lachalm
Téléphone :	06 82 36 50 14
Mail :	jeanpaulclot65@gmail.com

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1- Officiels

Fonction	Nom & numéro de licence	
Observateur FFSA	M. Joël MARRAINE	Lic n°2717
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Jacques MARCELLIN	Lic. n°2499
Commissaires Sportifs	Mme Nicole FOREST M.Chrsitian CHALINDAR	Lic. n°1882 Lic. n°3594
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Joëlle ALLEMAND	Lic. n°16382
Directrice de Course	Mme Evelyne LAPALUS	Lic. n°20303
DC adjoint délégué aux vérifications	M. Christophe ARSAC	Lic. n°3591
DC déléguée Départ	Mme Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic. n°22005
DC délégué Prégrille	M. Pascal LAFOND	Lic. n°227446
DC délégué Commissaires	M.Thierry DUPECHER	Lic. n°3564
DC délégué Parc arrivée + Vérification Publicité	M.Sullivan CAETANO	Lic. n°232714
DC délégué gestion des convois	M. Jean-Christophe LEROY	Lic. n°5492
Commissaire Technique Responsable FFSA	M. Marc CHARBONNEAU	Lic. n°47435
Commissaire Technique Responsable FFSA Adjoint	M. Christophe BIAGIONI	Lic. n°169294
Commissaires Techniques	M. Matthieu MACCOLINI M. Jean-Pierre ROLAND M. Marc MAIANO	Lic. n°228892 Lic. n°2694 Lic. n° 37395
Médecin	M. Olivier PHILBOIS	Lic. n°362617
Chargé de la mise en place des moyens	M. Christophe ARSAC	Lic. n°3591
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Jocelyne MUGNIER Mme Yvette Cécillon M. Charles BOURDON	Lic. n°23843 Lic. n°11374 Lic. n°221401
Chargé des relations avec la presse	Mme Sonia MOUSSET	Lic. n°23518
Chargé des Commissaires de route	M. Jean-Louis VERDIER	Lic. n°237168
Chronométrateurs	M. Jean-Paul DURAND M. Hervé FOURNET Mme Annie PISTON (aide-chrono)	Lic. n°27683 Lic n°204746 Lic. 3790
Classements infomatiques	Société PATRICKSOFT	
Speakers	M. Didier OHMER M. Maxime BASSET	Lic. 1905

## 1.2P-PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 1er Juin 2026
Ouverture des engagements	Lundi 1er Juin 2026
Clôture des engagements	Jeudi 09 Juillet 2026 (cachet de la poste fait foi )
Publication de la liste des Engagés	Lundi 13 Juillet 20h00
Vérifications administratives ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 17 Juillet 2026, de 14h30 à 20h00 Lieu: Ets Dunitrans,Avenue de la gare, Dunières 43
Vérifications techniques ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 17 Juillet 2026, de 14h45 à 20h15 Lieu: Ets Dunitrans,Avenue de la gare, Dunières 43
Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais et ordre de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 17 Juillet 2026, à 21h30 : Tonelle affichage Pré-Grille, route de rochefoy, Dunières
Briefing des Commissaires	Samedi 18 Juillet 2026, à 8h15: Accueil Commissaires, Annexe de l'Hotel de Ville, Dunières
Essais Non Chronométrés	Dimanche 19 Juillet 2026, à 8h00 (facultatif)
Essais Chronométrés	Samedi 18 Juillet 2026, à 9h30,13h00 et 14h45
Briefing des pilotes ( <i>lieu, date, heure</i> )	Les pilotes engagés auront un briefing écrit remis contre émargement à leur passage aux vérifs administratives
Affichage des concurrents autorisés à prendre part à la course et ordres de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 18 Juillet 2026, 15 min après la fin de la dernière montée d'essais : Tonelle affichage Pré-Grille, route de rochefoy, Dunières +affichage numérique
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 17 Juillet 2026, à 18h00 2 Lotissement Clair Matin, Dunières 43 Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.
<b>COURSE</b>	
1 ère montée	Samedi 18 Juillet 2026 à 16h30
2 ème montée	Dimanche 19 Juillet 2026 à 10h00
3 ème montée	Dimanche 19 Juillet 2026 à 13h45
4 ème montée	Dimanche 19 Juillet 2026 à 15h30
Remise des prix,Podium CFM ( <i>lieu, date, heure</i> )	Dimanche 19 Juillet 2026, à l'issue des montée de course: Halle de la Galoche, avenue de la Gare, Dunières
Affichage des résultats provisoire ( <i>lieu, date, heure</i> )	Dimanche 19 Juillet 2026, 15 min maximum après le dernier concurrent en parc fermé : Halle de la Galoche, avenue de la Gare, Dunières
Chèque et Palmarés	.Les concurrents primés recevront les chèques correspondants à leurs prix par courrier dans un délai de 15 jours maximum après la compétition. Le Palmarès sera disponible après la remise des prix sur le site de la FFSA et PKSoft, sauf en cas de réclamation sur le classement.
Démontage Technique ( <i>lieu, date, heure</i> )	Lieu: Garage Béal, 17 rue de Rochefoy Dunières
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

## Article 1.3P – Vérifications

Selon Règlement Standard des Courses de Côte 2026

Le concurrent ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

Les vérifications administratives auront lieu à Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, Dunières, le vendredi 17 juillet 2026, de 14h30 à 20h00.

Les vérifications techniques auront lieu à Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, Dunières, le vendredi 17 juillet 2026 de 14h45 à 20h15.

Les vérifications techniques ne constituent pas une attestation de conformité du véhicule aux règlements en vigueur. Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de présenter les véhicules au sol afin que les contrôles puissent être effectués convenablement. Des contrôles de bruit et de pesées (libres) y seront proposés.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BEAL, 17 rue de Rochefoy, Dunières. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents seront tenus de présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, le passeport technique et la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité pilote dûment remplie et signée.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le vendredi 17 juillet 2026 à 20h15.

A l'issue des vérifications a liste des autorisés aux essais sera affichée à 21h30 le vendredi, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires sportifs.

Pesage des véhicules :

- o Pesées libres                      vendredi 17 juillet 2026, aux vérifications techniques, et samedi 18 juillet 2026, après la 1ère montée d'essais, à l'entrée du parc concurrents.
- o Pesées finales                      dimanche 19 juillet 2026, à l'entrée du parc concurrents suivant la demande du collège des commissaires sportifs.

## Article 1.5p - Dispositions particulières

### PARCS CONCURRENTS

Dans chaque parc, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course, une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture. De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc concurrents.
- Il est formellement interdit de planter crosses, piquets ou tout autre dispositif dans la partie bitumée de la chaussée ou dans les parkings d'usines.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

## ORGANISATION DES PARCS CONCURRENTS

-Accueil avant le meeting :

Un parking provisoire est mis à disposition rue du Stade à Dunières (en face du stade de Foot Dufaure de Citre) pour les concurrents arrivant le jeudi 16 juillet.

-Pendant le meeting :

Les zones autorisées figurent en Annexe 1 du Règlement Particulier.

### **AUCUN CONCURRENT NE SERA AUTORISÉ A INSTALLER SA STRUCTURE SANS VALIDATION PRÉALABLE DE SON IMPLANTATION PAR L'ORGANISATEUR.**

#### **Dispositions particulières :**

##### **Parking n°1 (ASSA ABLOY) :**

L'organisateur se réserve le droit d'y positionner les assistances les plus volumineuses, selon l'espace laissé disponible par le propriétaire du terrain, à compter du vendredi 17 à 13h00.

##### **Parcs n°2 et n°3 (CD 44) :**

Tout stationnement est strictement interdit le jeudi 16 ainsi que le vendredi 17 au matin. L'installation sera autorisée à compter du vendredi 17 juillet 2026 à 12h00 du carrefour de la D 44/ rue d'Annonay jusqu'au carrefour D 44 / D 501 sur la partie droite de la chaussée. Les  $\frac{3}{4}$  de la partie gauche de la chaussée, dans le sens Dunières – Riotord, doivent rester libres à la circulation.

##### **Pour tous les parcs :**

L'organisateur met à disposition, sur l'ensemble des paddocks, un nombre limité de coffrets électriques (220 V). Les concurrents souhaitant bénéficier de cette alimentation sont invités à prévoir les rallonges nécessaires afin de pouvoir s'y raccorder. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'éloignement du coffret électrique par rapport à l'emplacement du concurrent.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Un contrôle sera fait sur le terrain et, en cas de non respect des zones dédiées, le concurrent devra déplacer son assistance dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de course via les Chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs transmettront à la Direction de course le cas de tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la route sur l'itinéraire défini au présent Règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de côte sera surveillé à partir du vendredi 18 juillet 2025 après-midi.

Il sera interdit à toute circulation, sauf aux officiels, organisateurs, véhicules de secours et riverains, munis d'un badge, dès le samedi 18 juillet 2026 à partir de 6h00. Cette mesure figure sur l'arrêté préfectoral.

## **ARTICLE 2P – ASSURANCES**

Voir Règlement Standard des Courses de Côte

## ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

### Article 3.1p – Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**COMITE DES FETES DE DUNIERES  
M. NICOLAS MOUNIER  
9 RUE DU FOUR A CHAUX  
42510 BALBIGNY**

(Contact tél. : +33 6 70 55 93 50)

**jusqu'au JEUDI 09 JUILLET 2026 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi

Les droits d'engagement sont fixés à 630 €, réduits à **315 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à **260 €** pour les inscrits à la saison au CFM-CHALLENGE.

Une réduction de 20 € sur les frais de participation est accordée aux concurrents licenciés à l'ASA ONDAINE non inscrits au CFM-CHALLENGE.

Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

- **CHEQUE** : à l'ordre du **COMITE DES FETES DE DUNIÈRES**.

**-VIREMENT BANCAIRE:**

**Banque:** Crédit Agricole Loire-Hte Loire Dunières

IBAN: FR76 1450 6007 0072 8451 4742 719

Merci d'indiquer dans le libellé le nom du concurrent

- **par CB** : sur le site **HELLO ASSO** "Comité des Fêtes Dunières"

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Merci de joindre au bulletin d'inscription une photocopie de la licence et du permis de conduire.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Les concurrents recevront, à l'adresse mail indiquée sur leur bulletin d'engagement, une convocation individuelle mentionnant leur heure de passage aux vérifications, correspondant le plus possible au souhait émis par le concurrent sur son bulletin d'engagement. Elle devra être scrupuleusement respectée. N° de téléphone à contacter en cas de problème: 06 70 55 93 50.**

Le récapitulatif des heures de convocation sera également publié sur le site internet de l'ASA Ondaine: [www.asaondaine.fr](http://www.asaondaine.fr) et sur le site de la course: <http://coursedecotedunieres.fr> .

*Dans une démarche de préservation environnementale, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur les sites mentionnés ci-dessus.*

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne doivent remplir, signer et adresser le bulletin d'inscription particulier directement et personnellement à la Course de côte de Dunières-Auvergne (adresse ci-dessus) accompagné des droits d'engagement, au plus tard le jeudi de la semaine précédant la date de la course (soit le 09 juillet 2026).

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne bénéficieront d'une priorité d'emplacement dans les paddocks.

**FORFAIT** : Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à cette épreuve il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de ce cas de « force majeure » est laissée à la Commission du Championnat de France de la Montagne.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne par mail à l'adresse : **orgaccdunieres@gmail.com**

Conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA 2026, la retenue sera:

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## **ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Article 4.1p - Voitures admises**

Le nombre de véhicules admis est fixé à **165** (VHC compris).

Voir article 4 du Règlement Standard des Courses de Côte et du Règlement Championnat de France de la Montagne 2026.

### **Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements**

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2026.

Une seule séance d'enregistrement des pneus sera organisée le samedi 18 matin et sera close à 12h00, Lieu : Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières

### **Article 4.3p - Numéros de course**

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2026.

### **Article 4.4p - Mesures et dispositifs de sécurité**

Voir le tableau de sécurité.

## **ARTICLE 5P – PUBLICITE**

Voir Règlement Standard des Courses de Côte .

Publicité obligatoire (non rachetable) :

- Ets ASSA ABLOY - 43220 Dunières coté conducteur(gauche)
- Ets MOULINVEST - 43220 Dunières coté passager (droite)

Publicité optionnelle : sera précisée par Additif au Règlement Particulier.

## **ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **Article 6.1p - Parcours**

La 56ème COURSE DE COTE DE DUNIERES-AUVERGNE a le parcours suivant :

- Départ: sur D 23, lieu-dit Rochefoy à Dunières
- Arrivée: sur D 23, lieu-dit Malataverne à Dunières
- Pente moyenne: 5,67% (dénivellation 130 m)
- Longueur du Parcours: 2280 m

La course se déroulera en quatre montées obligatoires.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du Règlement Standard des Courses de Côte.

Modalités de retour dans les parcs concurrents : Les voitures descendront en convoi (30 voitures maximum) à vitesse modérée par la route D 501, sauf décision contraire de la Direction de course. Les convois seront encadrés par un Directeur de course.

Les pilotes devront rester à la disposition de la Direction de course et suivre les instructions qui leurs seront données. Les voitures devront rester groupées lors du convoi et respecter le code de la route.

## Article 6.2p - Route de Course

L'accès au départ se fera par la D 23, au lieu-dit Rochefoy.

## Article 6.3p - File de départ

File de départ : Route du Fraisse et rue de Rochefoy, sur D 23.

**Rappel** : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet **au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ**. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

## Article 6.4p – Signalisation

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte.

## Article 6.5p - Parcs Concurrents

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte .

Les parcs concurrents seront situés dans les zones prévues à l'Annexe 1 du présent Règlement Particulier. Ils seront accessibles à partir du vendredi 17 juillet 2026 dès 12h00.

## Article 6.6p - Parc Fermé Final

Conforme à la réglementation du championnat de France de la Montagne 2026

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé dans les parcs concurrents pendant 30 minutes après l'affichage des résultats officiels provisoires par la direction de course. **Elles devront impérativement être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

## Article 6.7p - Tableaux officiels d'Affichage

Les tableaux d'affichage physiques seront placés :

- pendant les vérifications : aux vérifications administratives et techniques, Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières;
- pendant les essais et la course au parc départ (lieu-dit Rochefoy, pré-grille de départ)
- à la fin de l'épreuve ; les résultats provisoire 15 min maximum après le dernier concurrent en parc fermé : Halle de la Galoche, avenue de la Gare, Dunières

Affichage électronique: aux vérifications administratives, un lien (QR-Code) vers un affichage électronique des résultats sera communiqué aux concurrents.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage (physiques et/ou électronique) leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

## Article 6.8p - Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Le vendredi 17 juillet 2026, de 14h30 à 20h15, Ets DUNITRANS, avenue de la gare, DUNIERES. Tél. : 07 67 96 64 46
- Le samedi 18 juillet 2026, de 8h00 à 19h30, et le dimanche 19 juillet 2026, de 8h00 à 18h00, dans le stand des organisateurs près de la ligne de départ. Tél. : 07 67 96 64 46

Centres de secours :

- Centre Hospitalier de Firminy - 2 rue Robert Ploton - 42700 FIRMINY - Tél. 04 77 40 41 42
- CHU Saint-Etienne Nord - Avenue Albert Raimond - 42270 ST-PRIEST EN JAREZ - Tél. 04 77 82 80 00

- Centre Hospitalier Emile-Roux - 12 bd Dr André Chantemesse - 43000 LE PUY-EN-VELAY - Tél. 04 71 04 32 10

## **ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.  
L'ordre des départs sera le suivant :

- en premier les voitures de production (série B)
- ensuite les voitures de sport (série A)

Cet ordre des séries restera inchangé pour toute la course.

### **Article 7.1p - Essais**

Trois montées d'essais chronométrés sont prévues le samedi.

Une séance d'essais libres facultatifs sera organisée le dimanche 19 juillet 2026 à 8h00.

Lors des essais, les 10 plus petits numéros partiront en dernier dans chacune des séries (A et B).

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ des séries A et B.

### **Article 7.2p - Briefing**

Un briefing écrit sera distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

### **Article 7.3p - Course**

En course : dans chacune des séries (A et B), au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les dix meilleurs temps des essais (série A et série B) qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte.

### **Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques**

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit. L'utilisation des couvertures chauffantes, ou tout autre dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

### **Article 7.5p – Essence**

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions.

Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

L'attention est attirée également sur la nécessité de prévoir le petit surplus nécessaire d'essence pour la descente en convoi vers les parcs via la route D 501 qui contourne le parcours de la course.

## **ARTICLE 8P – PENALITES**

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2026.

Essais: les classements seront affichés le samedi 18 juillet 2026, 15 mn après la fin de la dernière montée d'essais au lieu-dit Rochefoy, pré-grille de départ + affichage électronique.

Course: le classement de la course s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée).

Dans le cas où seules deux montées de course auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées sur ennui mécanique, ou pour toute autre raison valable, les concurrents devront avertir impérativement un Chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la Direction de course, sous peine d'exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 19 juillet 2026, 15 mn maximum après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée, halle de La Galoche à Dunières.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement général pour les voitures de Sport (Série A)
- un classement général pour les voitures de Production (Série B)
- un classement par groupe et par classe (Séries A et B confondues)
- un classement féminin pour les voitures de Sport (Série A)
- un classement féminin pour les voitures de Production (Série B)
- un classement jeune pour les voitures de Sport (Série A)
- un classement jeune pour les voitures de Production (Série B)

## ARTICLE 10P – PRIX

### Article 10.2p Prix

Tous les prix sont cumulables. Les primes seront envoyées aux concurrents par l'organisateur dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

	Général Par série	Groupe				Classe		
		2 partants	De 3 à 4 partants	De 5 à 8 partants	+ de 8 partants	2 partants	De 3 à 5 partants	A partir de 6
1er	500 €	<b>0 €</b>	<b>135 €</b>	<b>265 €</b>	<b>530 €</b>	<b>70 €</b>	<b>135 €</b>	<b>265 €</b>
2ème	400 €			<b>135 €</b>	<b>265 €</b>		<b>70 €</b>	<b>135 €</b>
3ème	300 €				<b>135 €</b>			
4ème	200 €							
5ème	100 €							
1ère dame	<b>265 €</b>							
1er jeune	<b>265 €</b>							

### Article 10.3p – Coupes

Les coupes seront attribuées de la façon suivante :

- Classements généraux
  - Classement féminin
  - Trophée Jeune Espoir
  - Classement des groupes
  - Classement des classes
- une coupe aux trois premiers de chaque série (A & B)  
une coupe à la première féminine de chaque série (A & B)  
une coupe au premier jeune-25 ans de chaque série (A & B)  
une coupe au premier de chaque groupe  
une coupe au premier de chaque classe (même si seul)

Les coupes ne sont pas cumulables.

**Trois coupes seront remises à des Commissaires de route ayant officié sur l'épreuve, désignés par tirage au sort.**

### **Article 10.5p - Remise des prix et coupes**

La Remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.

Les coupes doivent être retirées personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi elles resteront acquises par l'organisateur.

La remise des prix et coupes aura lieu le dimanche 19 juillet 2026, Halle de La Galoche à Dunières, après l'affichage des résultats définitifs.

Les primes seront envoyées aux concurrents par l'organisateur dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Le Palmarès sera disponible après la remise des prix sur le site de la fédération et PKSoft sauf en cas de réclamation sur le classement.



## 21ème COURSE DE COTE NATIONALE VHC PEA DE DUNIERES – AUVERGNE

17, 18 et 19 juillet 2026

### REGLEMENT PARTICULIER

*Le présent règlement particulier complète les règles spécifiques course de côte VHC 2026*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE, Organisateur Administratif, organise les 17, 18 et 19 juillet 2026, en collaboration avec le COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une compétition automobile nationale dénommée : 21ème COURSE DE COTE NATIONALE VHC PEA DE DUNIERES - AUVERGNE

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne VHC 2026
- Le Championnat de France Indice de Performance 2026
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2026
- Le Challenge de l'ASA Ondaine 2026



Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 26/CC2072014 en date du 30/03/2026 , et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 435 en date du 22/05/2026

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Ondaine
Nom :	21ème COURSE DE COTE NATIONALE VHC PEA DE DUNIERES – AUVERGNE
Date :	17-18 et 19 Juillet 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	National –CFM VHC
Eligibilité :	Championnat de France de la montagne VHC 2026 Championnat de France Indice de Performance 2026 Challenge de la Ligue Auvergne 2026 Challenge Asa Ondaine 2026
Participation étrangère autorisée ?	oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 26/CC2072014 du 30/03/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 435 du 22/05/2026
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	Mounier Nicolas
Téléphone :	0670559350
Mail :	contact@asaondaine.fr

<b>Comité d'Organisation</b>	
Président :	Pascal Peronnet
Membres :	Jean-Paul CLOT ,Christophe ARSAC, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Sonia, MOUSSET , Louis René VERLINE , Jean-Louis VERDIER.
Secrétariat de l'épreuve, Adresse :	ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone :	06 82 36 50 14 / 06 70 55 93 50
Mail:	orgaccdunieres@gmail.com
Permanence de l'épreuve :	Dunières : Structure-Ligne de départ
Lieu, date, horaire :	<b>vendredi 17 juillet</b> :Ets Dunitrans Avenue de la Gare 43220 Dunières de 14h30 à 20h15 <b>samedi 18 et dimanche 19 Juillet</b> : Structure-Ligne de départ : Route de Rochefoy-43220 Dunières <b>Tél. 07 67 96 64 46</b>
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	Comité des Fêtes de Dunières- Mr Clot JP
Adresse :	Chemin de la source 43620 St Romain Lachalm
Téléphone :	06 82 36 50 14
Mail :	jeanpaulclot65@gmail.com

### 1.1 P - Officiels

Idem épreuve du Championnat Moderne. Officiels spécialement dédiés à la course VHC:

Fonction	NOM	Numéro Licence
Directeur de Course	Louis-Jean VILLARD	Licence n° 12774
Commissaire technique Responsable	Jean-Claude CARRE	Licence n° 13049
Commissaire technique	Hervé CANTAT	Licence n° 207953
Chargée des Relations avec les Concurrents	Yvette CECILLON	Licence n° 11374

### 1.2P-PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 1er Juin 2026
Ouverture des engagements	Lundi 1er Juin 2026
Clôture des engagements	Jeudi 09 Juillet 2026 (cachet de la poste fait foi )
Publication de la liste des Engagés	Lundi 13 Juillet 20h00
Vérifications administratives ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 17 Juillet 2026, de 14h30 à 20h00 Lieu: Ets Dunitrans,Avenue de la gare, Dunières 43
Vérifications techniques ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 17 Juillet 2026, de 14h45 à 20h15 Lieu: Ets Dunitrans,Avenue de la gare, Dunières 43
Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais et ordre de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 17 Juillet 2026, à 21h30 : Tonelle affichage Pré-Grille, route de rochefoy, Dunières
Briefing des Commissaires	Samedi 18 Juillet 2026, à 8h15: Accueil Commissaires, Annexe de l'Hotel de Ville, Dunières
Essais Libres	Dimanche 19 Juillet 2026, à 8h00 (facultatif)
Essais Chronométrés	Samedi 18 Juillet 2026, à 9h00,11h00 et 14h15

Briefing des pilotes ( <i>lieu, date, heure</i> )	Les pilotes engagés auront un briefing écrit remis contre émargement à leur passage aux vérifs administratives
Affichage des concurrents autorisés à prendre part à la course et ordres de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 18 Juillet 2026, 15 min après la fin de la dernière montée d'essais : Tonelle affichage Pré-Grille, route de rochefoy, Dunières +affichage numérique
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 17 Juillet 2026, à 18h00 2 Lotissement Clair Matin, Dunières 43 Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.
<b>COURSE</b>	
1 ère montée	Samedi 18 Juillet 2026 à 16h00
2 ème montée	Dimanche 19 Juillet 2026 à 09h30
3 ème montée	Dimanche 19 Juillet 2026 à 13h15
4 ème montée	Dimanche 19 Juillet 2026 à 15h00
Remise des prix,Podium CFM ( <i>lieu, date, heure</i> )	Dimanche 19 Juillet 2026, à l'issue des montée de course: Halle de la Galoche, avenue de la Gare, Dunières
Affichage des résultats provisoire ( <i>lieu, date, heure</i> )	Dimanche 19 Juillet 2026, 15 min maximum après le dernier concurrent en parc fermé : Halle de la Galoche, avenue de la Gare, Dunières
Chèque et Palmarés	.Les concurrents primés recevront les chèques correspondants à leurs prix par courrier dans un délai de 15 jours maximum après la compétition. Le Palmarès sera disponible après la remise des prix sur le site de la FFSA et PKSoft, sauf en cas de réclamation sur le classement.
Démontage Technique ( <i>lieu, date, heure</i> )	Lieu: Garage Béal, 17 rue de Rochefoy Dunières
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

### **Article 1.3p – Vérifications**

Selon Règlement Standard des Courses de Côte

Les vérifications administratives auront lieu aux Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières, le vendredi 17 juillet 2026, de 14h30 à 20h00.

Les vérifications techniques auront lieu aux Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières, vendredi 17 juillet 2026, de 14h45 à 20h15.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BEAL, 17 rue de Rochefoy, Dunières. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents devront présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité pilote dûment remplie et signée, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets (concurrents français) ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de leur ASN et du certificat médical.

**Les concurrents recevront, à l'adresse mail indiquée sur leur bulletin d'engagement, une convocation individuelle mentionnant leur heure de passage aux vérifications, correspondant le plus possible au souhait émis par le concurrent sur son bulletin d'engagement. Elle devra être scrupuleusement respectée. N° de téléphone à contacter en cas de problème: 06 70 55 93 50.**

Le récapitulatif des heures de convocation sera également publié sur le site internet de l'ASA Ondaine: [www.asaondaine.fr](http://www.asaondaine.fr) et sur le site de la course: <http://coursedecotedunieres.fr> .

*Dans une démarche de préservation environnementale, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur les sites mentionnés ci-dessus.*

## **Article 1.5p - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **PARCS CONCURRENTS**

Un parc concurrents spécifique aux véhicules engagés en VHC est prévu à la scierie dans la zone artisanale, après la caserne des pompiers. Les zones de parcs concurrents autorisées sont indiquées en annexe 1 du présent Règlement Particulier.

Il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

### **Dispositions particulières :**

L'organisateur met à disposition, sur l'ensemble des paddocks, un nombre limité de coffrets électriques (220 V). Les concurrents souhaitant bénéficier de cette alimentation sont invités à prévoir les rallonges nécessaires afin de pouvoir s'y raccorder. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'éloignement du coffret électrique par rapport à l'emplacement du concurrent.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Un contrôle sera effectué sur le terrain. En cas de non respect des zones dédiées, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de course via les Chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs transmettront au Directeur de course le cas de tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la route sur l'itinéraire défini au présent Règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de côte sera surveillé à partir du vendredi 17 juillet 2026 après-midi.

Il sera interdit à toute circulation, sauf aux officiels, organisateurs, véhicules de secours et riverains, munis d'un badge, le samedi 18 juillet 2026 à partir de 6h00. Cette mesure figure sur l'arrêté préfectoral.

## **ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES**

### **Article 3.1p – Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**COMITE DES FETES DE DUNIERES  
M. NICOLAS MOUNIER  
9 RUE DU FOUR A CHAUX  
42510 BALBIGNY  
(Contact tél. : +33 6 70 55 93 50)**

**jusqu'au JEUDI 09 JUILLET 2026, à minuit, le cachet de la poste faisant foi**

Les droits d'engagement sont fixés à 440€, réduits à **220 €** avec publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à **180€** pour les pilotes engagés à la saison du CFM-CHALLENGE des Véhicules Historiques de Compétition.

Une réduction de 20€ sur les frais de participation est accordée aux concurrents licenciés à l'ASA Ondaine non engagés au CFM Challenge.  
Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

- **CHEQUE** : à l'ordre du **COMITE DES FETES DE DUNIÈRES**.

**-VIREMENT BANCAIRE:**

**Banque:** Crédit Agricole Loire-Hte Loire Dunières

IBAN: FR76 1450 6007 0072 8451 4742 719

Merci d'indiqué dans le libellé le nom du concurrent

- **par CB** : sur le site **HELLO ASSO** "Comité des Fêtes Dunières

**Aucun engagement ne sera pris par téléphone.**

Joindre au bulletin d'inscription des photocopies de la licence, du permis de conduire et de la 1ère page du PTH.

**FORFAIT** : L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne par mail à l'adresse : **orgaccdunieres@gmail.com**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements VHC est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.  
Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Article 4.1p - Voitures admises**

Conforme au Règlement Standard des Courses de côte 2026, aux règles spécifiques course de cote VHC, à l'annexe K et au Règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2026.

Le nombre de voitures admises est fixé à **165** au total (VHC et Modernes).

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (voir « Conditions d'admission des voitures »).

Hors championnat de France de la Montagne VHC: Les voitures du groupe Classic de Compétition sont admises, dans un classement séparé, selon la réglementation.

Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements du Championnat de France de la Montagne VHC.

### **Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements**

Conforme au Règlement Standard des Courses de côte 2026, aux règles spécifiques course de cote VHC, à l'annexe K et au Règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2026.

### **Article 4.3p- Numéros de course**

Voir Règlement Standard des Courses de côte 2026.

Un n° à l'année a été attribué aux pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC.

### **Article 4.4p- Dispositifs de sécurité**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international et tableau de sécurité FFSA 2026.

### **Article 4.5p- Equipement du pilote**

Se reporter au tableau des équipements de sécurité 2026.

## **ARTICLE 5P – PUBLICITE**

Publicité obligatoire (non rachetable) :

- ETS ASSA ABLOY - 43220 DUNIÈRES coté conducteur ( gauche)
- ETS MOULINVEST - 43220 DUNIÈRES coté passager ( droite)

Publicité optionnelle : (sera précisée par additif)

## **ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES**

**Conforme à l'épreuve de support du Championnat de France Moderne**

### **Article 6.5p - Parcs Concurrents**

Un parc concurrents spécifique aux véhicules engagés en VHC est prévu à la scierie dans la zone artisanale, après la caserne des pompiers. Les zones de parcs concurrents autorisées sont indiquées en annexe 1 du présent Règlement Particulier.

## **ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.1 P : Essais**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Essais libres facultatifs: dimanche 19 juillet 2026, à partir de 8h00

Essais chronométrés: trois montées samedi 18 juillet 2026, à partir de 9h00.

L'ordre des départs sera le suivant:

- En premier les voitures de Production, puis les voitures des vainqueurs des trophées de l'année précédente dans l'ordre croissant des N°.
- Puis les voitures de Sport puis les voitures des vainqueurs des trophées de l'année précédente dans l'ordre croissant des N°.

### **7.2 P – Briefing**

Un briefing écrit sera distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

### **7.3 P - Course**

Les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de support.

- |               |   |
|---------------|---|
| • 1ère montée | samedi 18 juillet 2026, à partir de 16h00   |
| • 2ème montée | dimanche 19 juillet 2026, à partir de 9h30  |
| • 3ème montée | dimanche 19 juillet 2026, à partir de 13h15 |
| • 4ème montée | dimanche 19 juillet 2026, à partir de 15h00 |

En course, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, par catégorie (voitures de Production / voitures de Sport). Cet ordre restera inchangé pour tout le reste de la course.

La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé dans le parc concurrents. **Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

## **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

Selon le Règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2026

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement du Challenge Historique de la Montagne VHC
- un classement séparé pour chacun des groupes
- un classement par classe
- un classement féminin (séries A et B confondues)
- un classement à l'indice de performance
- un classement série A et série B séparées
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition. Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements du Championnat de France de la Montagne VHC.

## **ARTICLE 10P – PRIX**

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 10.2 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2026.

### **10.1P - Remise des prix**

Elle aura lieu le dimanche 19 juillet 2026 à Dunières, sous la Halle « La Galoche » en face du Parc concurrents VHC, après l'affichage des résultats définitifs.

Pour les autres articles, idem règlement de l'épreuve moderne de support.